



délibération n° C2024-20
du comité syndical
Séance du 09 avril 2024
Renouvellement de la concession GAZ de
Saint-Martin-des-Champs

Nombre de délégués en exercice : 71
Nombre de délégués présents : 49
Nombre de pouvoirs : 07
Nombre de votants : 56

Le neuf avril deux mille vingt-quatre, à neuf heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Étaient présents : **Secteur d'ABERS/IROISE :** François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin), Gildas FOREST (Brélès), Joseph GALLIOU (Tréglonou), Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau), Roger TALARMAN (Plouguin), Alexandre TREGUER (Landéda) - **Secteur du CAP-SIZUN :** Rémy LE COZ (Plouhinec), René SOUBEN (Mahalon), Patrick TANGUY (Le Juc'h) - **Secteur du CENTRE :** Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou) a reçu pouvoir de Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Michèle LALLOUET (Châteauneuf-du-Faou), Georges MORVAN (Scrignac) - **Secteur de CROZON-CHATEAULIN :** Joël BLAIZE (Plomodiern), Xavier BOREL (Le Faou), Philippe BRUN (Crozon), Jean-Michel LEZENVEN (Argol) - **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :** Pierre-Victor CHARBONNET (Plounéour-Brignogan-Plages), Lionel GOBRY (Dirinon), Gérard LE MEUR (Pencran), André POSTEC (Logonna-Daoulas), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel) - **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :** Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) a reçu pouvoir de Jean-Pierre GILET (Mespaul), Jean JEZEQUEL (Plougourvest), Hervé JEZEQUEL (St-Pol-de-Léon), Daniel LE SAINT (Sizun), Francis MOINE (Lanhouarneau) - **Secteur de MORLAIX :** Alban LE ROUX (Carantec), Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner) - **Secteur du PAYS BIGOUDEN :** Michel BUREL (Plovan), Cyril DROGUET (Plonéour-Lanvern), Christian LOUSSOUARN (Combrit) reçu pouvoir de Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé) - **Secteur de QUIMPER :** Laure CARAMARO (Fouesnant), Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric) reçu pouvoir de Thomas FEREC (Briec), André LAUDEN (Plonéis), Pascal LE GOFF (Plogonnec), Jean L'HARIDON (Landudal), René ROCUET (Saint-Evarzec) - **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :** Jacques RANNOU (Rosporden), Michel TANGUY (Trégunc) reçu pouvoir de Jean-Louis BLOT (Névez), Marie-José TOULLEC (Bannalec) - **Collège des EPCI :** Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud) reçu pouvoir de Jean-Yves ROZEN (Plobannalec-Lesconil), Jean-Noël EDERN (Haut Léon Communauté), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté) reçu pouvoir de Yves ROBIN (Porspoder), Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes), Denis MAO (Concarneau Cornouaille Agglomération), Gilbert MIOSSEC (Communauté de communes du Pays de Landivisiau), Gilles SALAUN (Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay)

Excusés : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), - Thomas FEREC (Briec), François GIROTTO (Plouégat-Moysan), Christophe BELE (Kernouës), Jean-Pierre GILET (Mespaul), Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Yves ROBIN (Porspoder), Jean-Yves ROZEN (Plobannalec-Lesconil), Jean-Louis BLOT (Névez)

Assistaient en outre : **Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE, Laurence LE VELLY, Jérémy GEFFROY et Marilyne HALL - **Trésor Public :** Yannick LE BRUN

secrétaire de séance : Marie-José TOULLEC

Renouvellement de la concession GAZ de Saint-Martin-des-Champs

Délibération N° C2024-20

Vu la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée entre le SDEF et GRDF et entrée en vigueur le 21/07/2023,

Vu la délibération de la commune de Saint-Martin-des-Champs en date du 14 novembre 2023, portant transfert de compétence au SDEF en matière de distribution publique de gaz,

Vu la délibération du SDEF en date du 14 décembre 2023, portant acceptation du transfert de compétence, et permettant de substituer les dispositions du nouveau modèle de contrat de concession à la commune de Saint-Martin-des-Champs,

Le Président indique que le contrat de concession de Saint-Martin-des-Champs arrive à échéance le 13 juin 2024.

La convention de concession prévoit, dans son article 3, que les parties s'engagent à examiner les conditions d'élargissement, par voie d'avenant, du périmètre de la convention de concession, à chaque renouvellement de contrat de concession.

C'est l'objet de cet avenant n°1 qui entrera en vigueur le 13 juin 2024.

L'article 3 de la convention est ainsi modifié :

« (...) le périmètre de la Convention de Concession correspond aux limites territoriales des communes de CHATEAULIN et SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS. ».

Le comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz conclue entre le SDEF et GRDF.

Le 30 mai 2024

Antoine COROLLEUR,
Président du SDEF

Marie-José TOULLEC
Secrétaire de séance

